

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} MARS 2018

Nombre de Conseillers L'an deux mil dix sept
En Exercice : 19 Le 1^{er} Mars
Présents : 17 Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU
Votants : 17 + 2 pouvoirs dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre NANDILLON,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février

Présents : Jean-Pierre NANDILLON - Francis NOUHANT - Martine HEUSTACHE - Daniel DURIS- Jacques PEYROT - Michèle PERRIN - Françoise ROY- Jacques LAPOUGE – Guy VERDY—Marie-Madeleine DE POUILLY -Laurent LUGNOT - Fabienne LAFORET – Valérie TOURON - Germain LEFEBVRE - Martine VERT - Michel TENTILLIER - Thérèse JOUANNET.

Absents ou excusés : Muriel GUIRAUD donne pouvoir à Michèle PERRIN
Emmanuel LUNEAU donne pouvoir à Thérèse JOUANNET.

Fabienne LAFORET est nommée secrétaire de séance

01032018 - Approbation PV conseil municipal du 15 Décembre 2017

18 voix pour – 1 abstention

02032018 – Demandes DETR 2018

Par 18 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal approuve les plans de financement ci-dessous-mentionnés pour les travaux « Isolation thermique et phonique réfectoire cantine » et sollicite l'état pour l'obtention d'une subvention « DETR 2018» **d'une part :**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SARL LAROSE	8 695.60	DETR	4 347.00
		FAR	2743.00
		AUTOFINANCEMENT	1 605.60
TOTAL	8 695.60		8 695.60

Et d'autre part, pour les travaux « Pose carrelage salle du réfectoire cantine »

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Jean-Marie PRIVAT	9 978.70	DETR	4 989.35
		AUTOFINANCEMENT	4 989.35
TOTAL	9 978.70		9 978.70

03032018 – FAR isolation phonique et thermique réfectoire –

Voté en séance d'octobre 2017

04032018 – Cession de terrains et VRD

Monsieur le Maire rappelle que SCALIS souhaite céder l'emprise foncière des VRD et deux parcelles sur le secteur de « La Fontrouille » pour les incorporer dans le domaine public pour une superficie totale de 4417 m² à l'euro symbolique, cadastrées AV 290-291-292.

Par 18 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal :

- **Accorde** la cession à l'euro symbolique par SCALIS à la Commune Le PECHEREAU des parcelles situées lotissement « La Fontrouille » cadastrées AV290 -291 – 292 pour une superficie totale de 4 417m² ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec SCALIS, acte qui sera réalisé par Maître MAURY, notaire à Argenton-sur-Creuse et précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de SCALIS.

05032018 - Etudes et travaux d'interconnexion des réseaux d'Argenton-Sur-Creuse et du Pêchereau

Depuis de nombreuses années, le SIAP de Maillet nous demande de réduire notre approvisionnement en eau issu des sources de Maillet. Malgré deux pré-forages effectués sur notre commune qui se sont avérés infructueux, et l'abandon de notre source de La Fontaine préconisé par l'hydrogéologue désigné par l'ARS, il nous faut trouver une solution afin que notre commune puisse être alimentée durablement en eau.

Suite à l'étude patrimoniale réalisée par G2C, la solution envisagée est une alimentation par l'usine de La Grave via le réseau d'Argenton. Cette usine doit être entièrement rénovée très prochainement, pour une mise en service vers 2020. L'usine utilisera l'ultra filtration, technique utilisée depuis quelques années sur l'agglomération d'Angers, cette technique permet d'avoir une eau très pure. G2C nous préconise une alimentation avec une canalisation de diamètre 200 mm entre la rue du Petit Nice et la bache de stockage des Chagnats soit 2,6 km. Nous conserverons l'alimentation de Maillet qui nous permettra d'alimenter la partie haute du Pêchereau, allant jusqu'à Vilaine, soit une consommation journalière d'environ 80m³/jour. Nous devons prendre une délibération de principe pour l'approvisionnement en eau par l'usine de La Grave Via le réseau d'Argenton.

Afin de réaliser ce projet, il convient de procéder à une étude préalable. Il est alors proposé au conseil :

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour, 1 voix contre, accepte :

- De lancer la consultation d'un bureau d'études pour la réalisation de l'étude préalable à la réalisation des travaux,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental, Régional,..),

- De s'engager à effectuer les travaux d'interconnexion à compter du lieu de livraison le plus approprié en fonction des résultats de l'étude,
- D'inscrire l'ensemble de cette opération au budget eau.

Etude augmentation de la capacité de production de l'usine de la Grave

La Régie des Eaux de la Grave, en charge du service d'eau potable pour la commune d'Argenton-sur-Creuse, conformément au schéma départemental, a réalisé les études de modernisation de l'usine de la Grave qui alimente le réseau d'Argenton-sur-Creuse et s'apprêtait à lancer la consultation des entreprises.

Afin de couvrir au minimum 75 % de nos besoins en eau potable, la commune décide de s'interconnecter avec Argenton-sur-Creuse. Aussi, la réhabilitation de l'usine doit désormais prévoir une capacité de production de 150m³/h (contre 100m³/j prévus dans le projet initial d'Argenton). Le surcoût lié à la réalisation d'une nouvelle étude de dimensionnement est évalué à environ 7 000 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour, 1 voix contre, accepte :

- D'autoriser le lancement de cette étude,
- De déléguer le suivi du projet à la Régie des Eaux de la Grave qui en sera le Maître d'ouvrage,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental, Régional,...),
- D'inscrire les sommes afférentes au projet au budget eau 2018.

06032018 – Vœu installation de médecins

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au vœu de l'installation des médecins avec une priorité pour les zones déficitaires, action menée par le Conseil Départemental de l'Indre.

Séance levée à 21 Heures 35

Jean-Pierre NANDILLON

Maire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Argenton-sur-Creuse. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE ARGENTON-SUR-CREUSE". In the center of the stamp, there is a signature in blue ink that appears to be "J.P. NANDILLON".